

# Quel type d'ouvrage emprunter - consulter en BU en fonction de mon besoin ?

A vous de jouer ! Recopiez correctement les étiquettes sur le schéma

Manuels

M'exercer aux techniques juridiques

Etudier en profondeur, de manière exhaustive

Codes

Lexiques et dictionnaires

Organisé comme le manuel, il apporte clarté et « précision » sur une partie spécifique ou sur une matière autonome au programme.

Met en relief les notions essentielles. Ne fournit pas de vastes explications mais des plans détaillés et une synthèse qui se veut claire, structurée et accessible.

J'ai besoin de ...

Je choisis le type d'ouvrage adapté à mon besoin

Comment se présente ce type d'ouvrage ?

Une information ponctuelle, un mot à définir

En général de format réduit, il permet d'avoir accès au sens des termes et notions nouveaux pour l'étudiant, sous forme de définition courtes. Il se présente sous forme alphabétique.

Ouvrages méthodiques

Souvent, on trouve une partie consacrée à une présentation générale des études de droit. Les autres parties sont dédiées à la démarche méthodologique en tant que telle (comment prendre des notes, préparer son cours, lire une décision de justice, réussir ses écrits, élaborer un commentaire d'arrêt).

Consulter les contenus des lois

Contient des textes de lois ou de règlements dans leur teneur authentique. La réunion de ces textes a pour but de permettre une meilleure connaissance de leur contenu et de servir de fil conducteur en vue de travaux juridiques, pour les étudiants et les praticiens.

Précis

Approfondir une partie spécifique du cours

Structurer ma pensée, mémoriser les grandes lignes du cours

Mémentos

Traité

Type d'ouvrage dans lequel l'auteur fait part de ses théories et de sa vision critique du droit. Son contenu est largement développé, et les matières traitées de façon approfondie ; à son propos, on peut parler d'exhaustivité. Souvent associé au nom et à la réputation de "grands juristes" acquise par leurs auteurs.

Comprendre les notions présentées en cours

Destiné à l'apprentissage, il s'agit d'un condensé d'une matière ou d'une branche du droit. Aide l'étudiant à compléter un premier niveau de compréhension du cours.